



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste et rivières de Gascogne

*Commission Locale de l'Eau
24 février 2021*



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN

Qu'est ce qu'un SAGE ?

Historique

Périmètre

Articulation des différentes composantes du SAGE

Arrêté de composition de la Commission Locale de l'Eau

Rôle de la CLE

Planning prévisionnel

Qu'est ce qu'un SAGE ?

- Outil de planification visant à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;
- Décline le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Adour-Garonne ;
- Fixe, coordonne et hiérarchise des objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des milieux aquatiques et humides.

Le SAGE est constitué de :

1 - État des lieux :

un état initial

un diagnostic global

une évaluation du potentiel hydroélectrique
des tendances et scénarii

2 - Cartographie

3 - Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) qui définit :

les priorités du territoire
les objectifs et les dispositions pour les atteindre

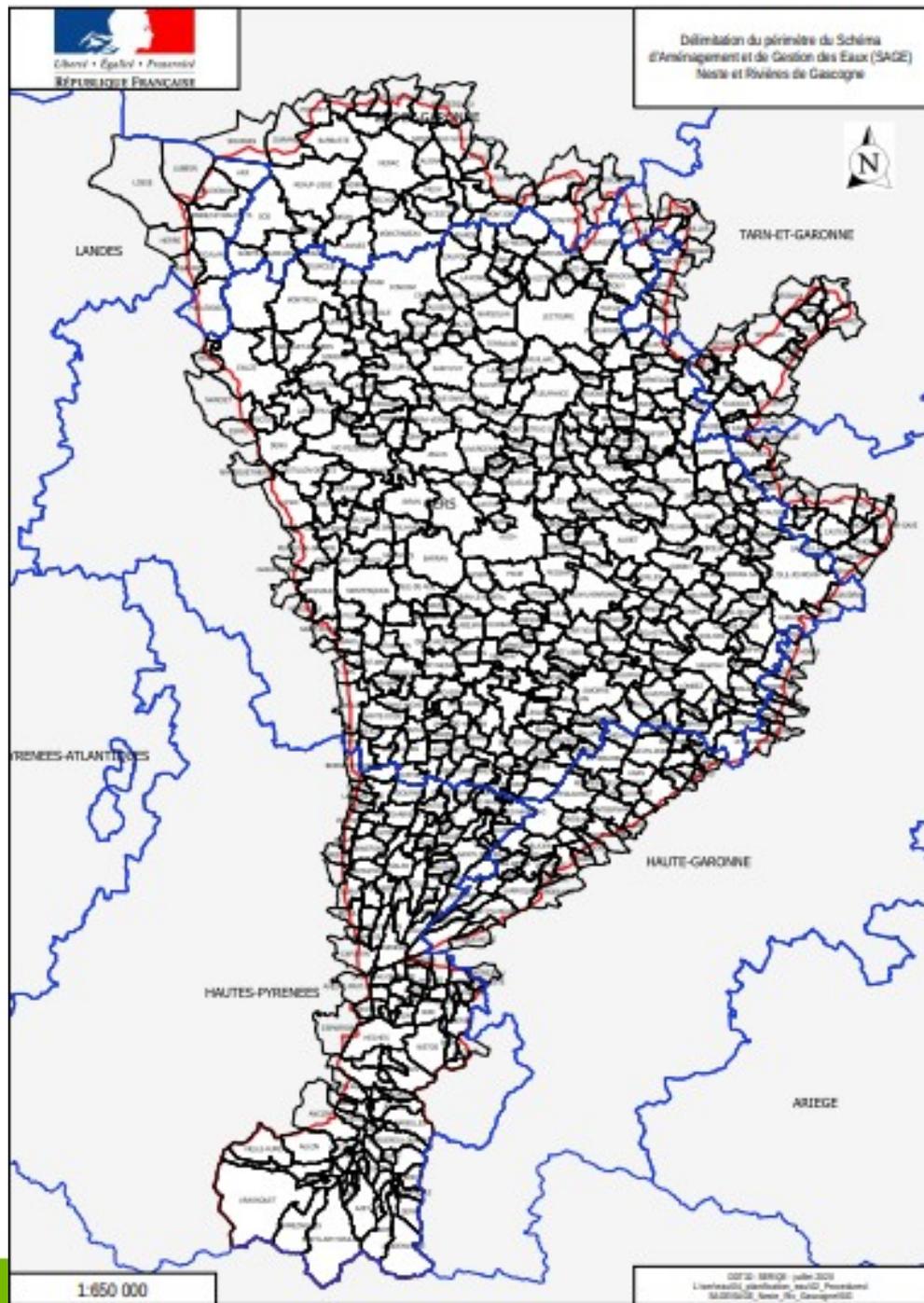
4 - Règlement, qui édicte les règles à appliquer pour atteindre les objectifs fixés dans le PAGD.

Historique

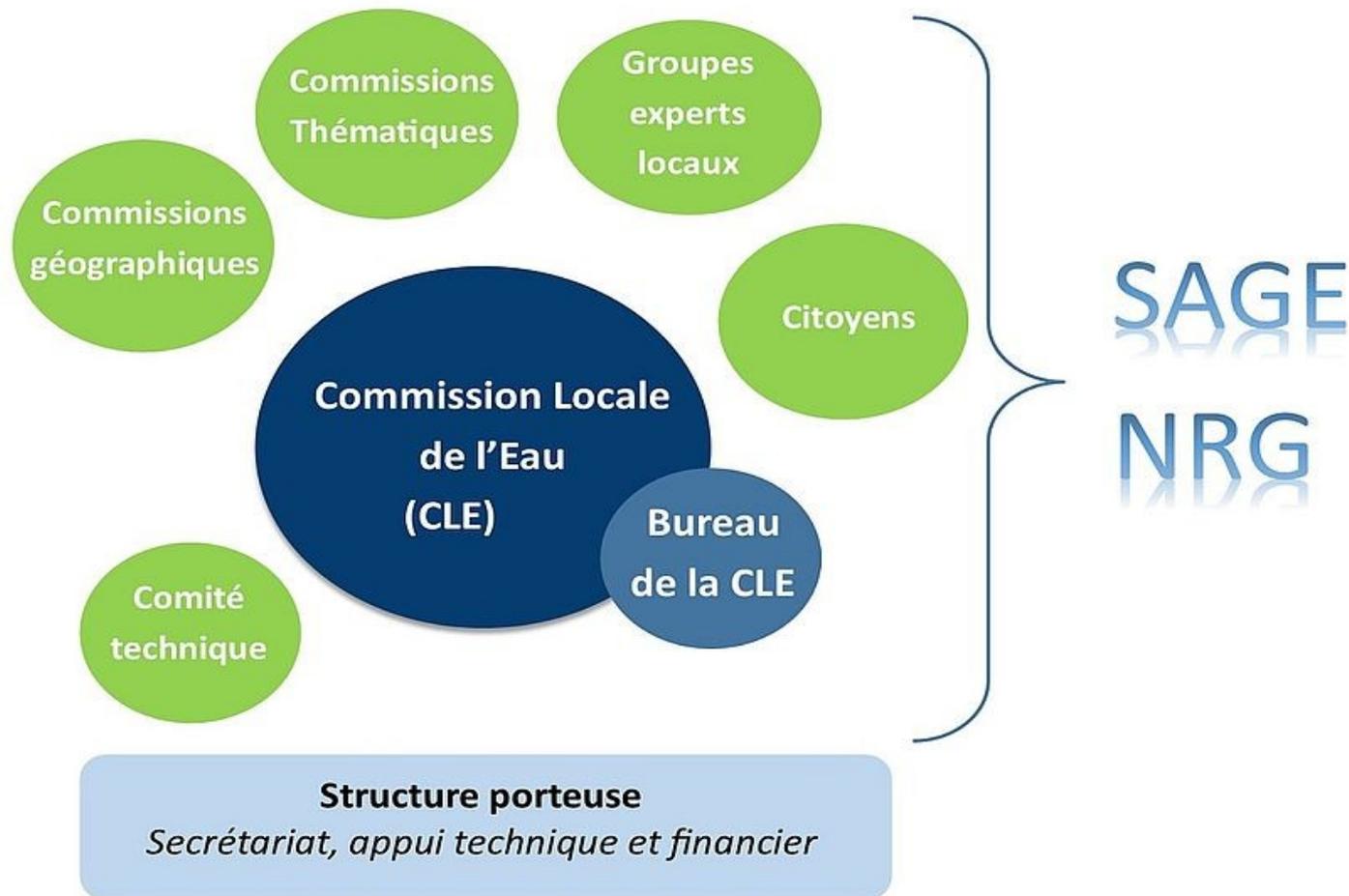
- Étude d'opportunité lancée en 2016 par les 6 départements concernés
- Maîtrise d'ouvrage du dossier préliminaire assurée par le département du Gers (2018 - 2019)
- Dossier préliminaire propose un périmètre aux 6 préfectures en juillet 2019
- Consultation du projet de périmètre (octobre 2019 - février 2020)
- Arrêté de périmètre signé le 24 août 2020

Périmètre

- Plus de 7900km²
- 2 régions : Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- 6 départements : Haute-Garonne, Gers, Landes, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées et Tarn-et-Garonne
- 660 communes
- 270 000 habitants



Articulation des différentes composantes du SAGE:



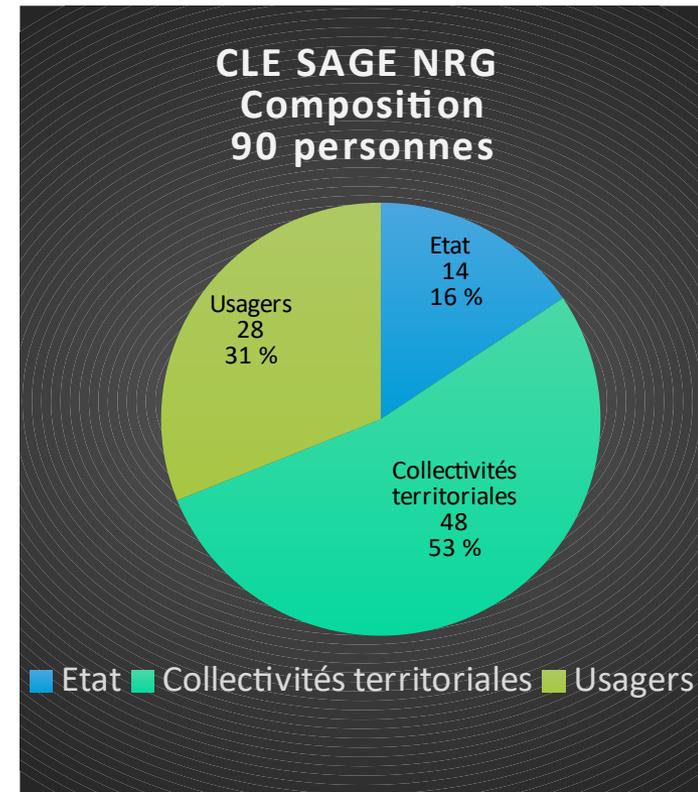
Arrêté de composition

- Signé le 16 février 2021 par le Préfet du Gers, préfet coordonnateur de la procédure
- CLE composée de 90 membres
- Trois collèges :

Collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux

Usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées

Représentants de l'État et de ses établissements publics

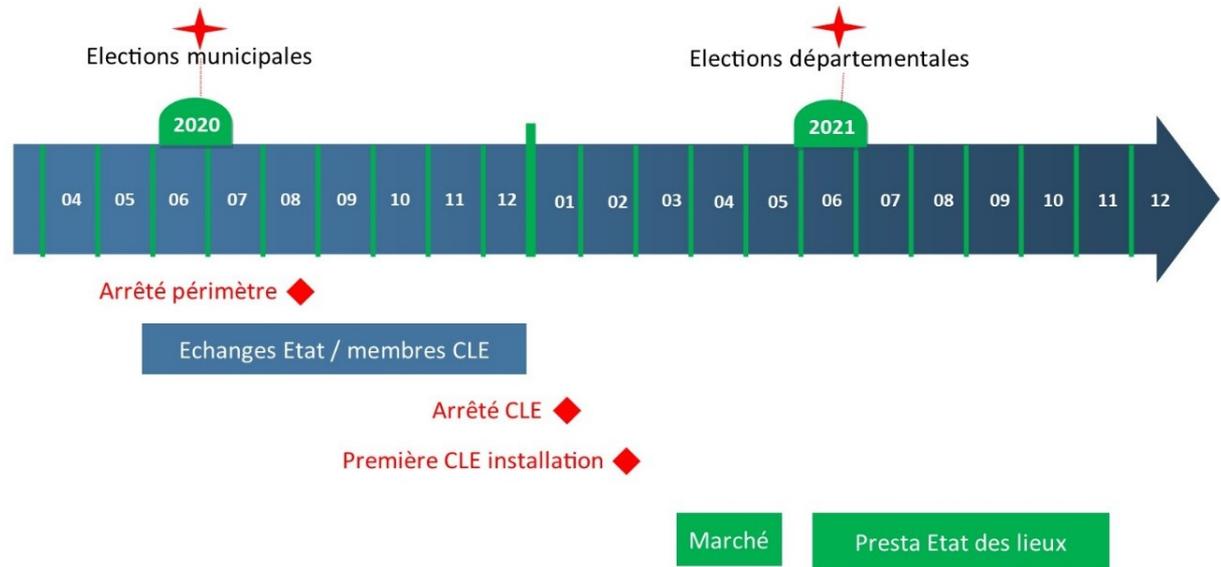


Rôle de la CLE

- Commission administrative locale
- Élabore le SAGE Neste et rivières de Gascogne, dans le cadre d'une démarche concertée
- Suit sa mise en œuvre
- Conduit sa révision
- Ses missions, son rôle et son fonctionnement sont fixés par son règlement de fonctionnement
- Le bureau émet des avis sur les dossiers ou projets pour lesquels la CLE est saisie, synthétise les travaux des différentes commissions, etc

Planning prévisionnel

SAGE NRG : Planning prévisionnel détaillé



Mi 2022 : Etat des lieux

Fin 2022 : choix de la stratégie

Automne 2023 : PAGD et règlement

2024 : Consultation et enquête publique

Printemps 2025 : approbation du SAGE